

Grandir à Eybens

GUIDE POUR
LES PARENTS
ET LEURS ENFANTS
de la naissance
à l'âge adulte



EDITO





Eybens, une ville où il fait bon grandir

Que serait une ville sans enfant, une ville où l'on n'entendrait ni la sonnerie de l'école, ni les rires dans les parcs et ni les traditionnelles représentations sportives ou culturelles de fin d'année ? Ce serait un bien triste tableau, car à n'en pas douter, les enfants sont le ciment de la vie de la commune.

S'il n'y a pas de plus beau projet que celui de donner la vie et d'éduquer un enfant, l'organisation de la vie familiale et la relation parents / enfants présentent de nombreux défis. C'est pourquoi il est du devoir de notre collectivité d'accompagner les enfants de tous âges et leurs familles à Eybens. Mais encore faut-il que les moyens qui sont mis à votre disposition soient connus de tous, parents, enfants, partenaires éducatifs. Vous trouverez dans ce guide, toutes les informations et contacts dont vous avez besoin pour que votre enfant puisse grandir et s'épanouir à Eybens.

Ce guide est né par la volonté et le travail du Réseau Education d'Eybens qui regroupe tous les acteurs du monde éducatif de notre ville. Nous souhaitons ici les remercier pour leur collaboration et leur engagement au service de la nouvelle génération.

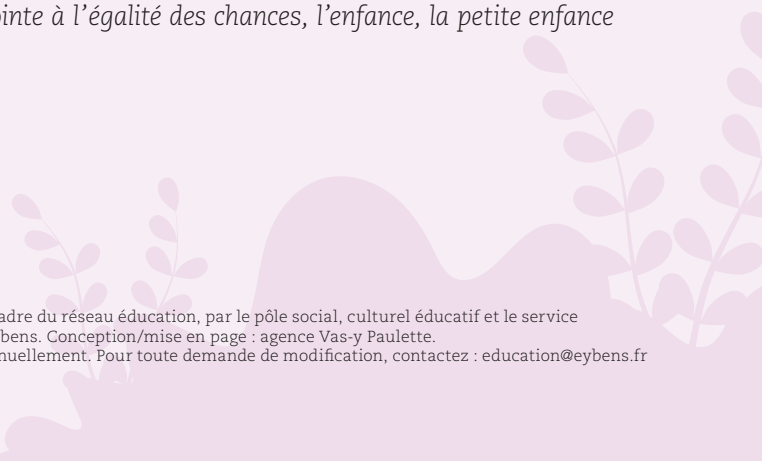
Nicolas Richard, maire d'Eybens

Elodie Taverner, adjointe à l'égalité des chances, l'enfance, la petite enfance

VERSION 2 / OCTOBRE 2022

Ce guide a été réalisé dans le cadre du réseau éducation, par le pôle social, culturel éducatif et le service communication de la ville d'Eybens. Conception/mise en page : agence Vas-y Paulette.

Ce document est mis à jour annuellement. Pour toute demande de modification, contactez : education@eybens.fr



Sommaire

Partie 1 :

Votre enfant vient de naître **7**

a. Quelles démarches accomplir ? **9**

b. Accueil des jeunes enfants **13**

Partie 2 :

Une scolarité à Eybens **19**

a. À l'école (3-10 ans) **21**

b. Au collège **29**

c. Au lycée **31**

d. Après le bac **34**

e. Quelles aides financières pour la scolarité de mon enfant ? **36**

Partie 3 :

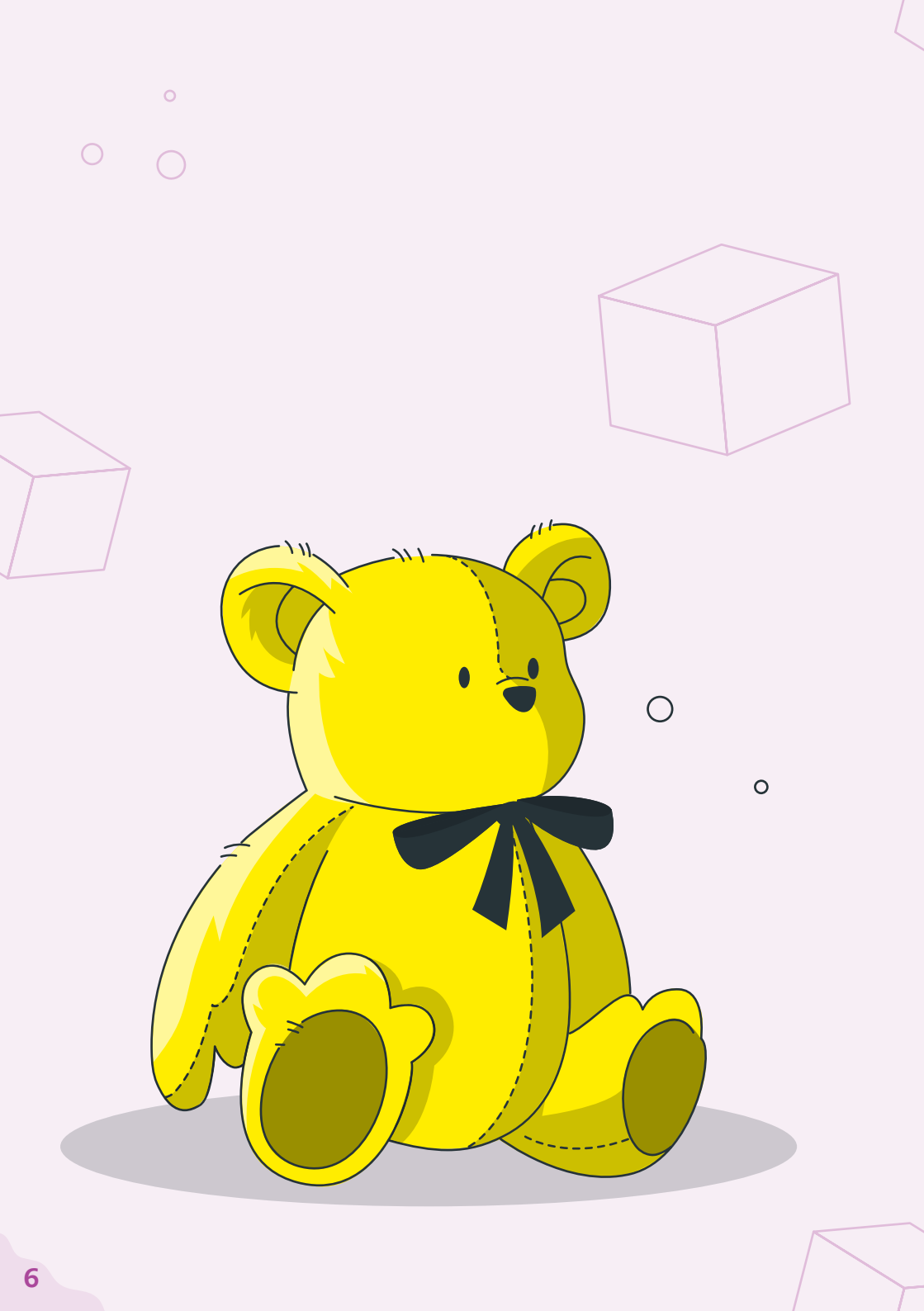
Des activités toute l'année **43**

- a. Centre Loisirs et Culture : 44**
mercredis et vacances scolaires
 - b. Des activités pour s'épanouir 46**
 - c. Sortir en famille 49**
 - d. Développer des projets entre ados 52**
-

Partie 4 :

Être parents à Eybens **55**

- a. Échanger avec d'autres parents 56**
- b. La santé de votre enfant 57**
- c. Votre enfant a des difficultés sociales ou scolaires 61**
- d. Votre enfant est en situation de handicap 62**
- e. Vous avez besoin d'aide au quotidien 65**
- f. Accompagner les familles 66**



Partie 1 :

Votre enfant
vient de naître

a. Quelles démarches accomplir ?

- I. Déclarer la naissance de votre enfant**
 - II. Reconnaître votre enfant**
 - III. Choix du nom de votre enfant**
 - IV. Démarches complémentaires**
 - V. Congés liés à la naissance de l'enfant**
-

b. Accueil des jeunes enfants

- I. Le Guichet petite enfance**
- II. Accueil collectif**
- III. Crèche familiale**
- IV. Assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s**
- V. Liste des lieux d'accueil**

Partie 1 : Votre enfant vient de naître

Félicitations, vous êtes parent(s) !

Le guide Grandir à Eybens vous accompagne et vous guide pour ne rien manquer des démarches spécifiques à réaliser autour de la naissance de votre enfant. Dans ce chapitre, il est question d'administratif, de modes de garde et aussi d'accompagnement dans votre rôle de parent : une fois vos différents congés terminés, pensez à anticiper une solution de garde adaptée à vos besoins.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

RELAIS PETITE ENFANCE

Le relais petite enfance est un lieu d'information spécifiquement dédié aux familles en recherche d'un mode d'accueil sur la commune. Il enregistre les demandes de pré-inscription pour toutes les structures d'accueil petite enfance gérées par la Ville et accompagne les parents dans leur recherche d'un.e assistant.e maternel.le.

2 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE – EYBENS

TÉL. : 04 76 41 18 32 ENTRE 10H ET 12H

COURRIEL : infos-petite-enfance@eybens.fr

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS : MARDI 16H30 – 19H ; JEUDI 17H – 19H ; VENDREDI 13H – 16H.

-

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « RICOCHET »

Lieu de rencontre, d'écoute, d'échange, de détente et de parole où sont accueillis les futurs parents, grands-parents et enfants de 0 à 4 ans. Gratuit, anonyme, sans inscription.

2 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE – EYBENS

TÉL. : 04 76 60 76 07

COURRIEL : accueilmhdh@eybens.fr

ACCUEIL LIBRE ET GRATUIT : MERCREDI 9H – 12H ; JEUDI 15H – 18H



a. Quelles démarches accomplir ?

▶ I. Déclarer la naissance de votre enfant

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant dans les 5 jours ouvrés qui suivent le jour de l'accouchement (ce dernier n'est donc pas compté dans le délai). Cette démarche peut être faite par l'un des parents, par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement.

Pour effectuer la déclaration de naissance de votre enfant, vous avez besoin :

- d'une attestation du médecin ou de la sage-femme
- des cartes d'identité des parents
- du livret de famille si les parents en possèdent déjà un
- de l'acte de reconnaissance de l'enfant si celui-ci a été établi avant la naissance (si ce n'est pas le cas : d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- de la déclaration de choix de nom si les parents en font la démarche

INFO

www.service-public.fr

RUBRIQUE « PARTICULIERS » > FAMILLE > NAISSANCE > DÉCLARATION DE NAISSANCE



▶ II. Reconnaître votre enfant

Pour les couples mariés, l'établissement de la filiation est automatique pour les deux parents dès lors que le nom de chacun figure dans l'acte de naissance. Pour les couples non mariés, le lien de filiation maternelle est établi automatiquement (le nom de la mère figure sur l'acte de naissance). En revanche, le lien de filiation de l'autre parent passe par la reconnaissance de l'enfant.

EN PRATIQUE :

Quand ? Avant la naissance, au moment de la déclaration de naissance, ou après celle-ci*.

Où ? Dans n'importe quelle mairie.

Documents nécessaires ? Un justificatif d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

* Dans le cas où la reconnaissance se ferait après la déclaration de naissance, il est vivement conseillé d'apporter aussi l'acte de naissance et le livret de famille.

🔍 INFO

www.service-public.fr

COUPLES MARIÉS : RUBRIQUE « PARTICULIERS » > FAMILLE > NAISSANCE > PRÉSUMPTION DE PATERNITÉ ET LIEN AVEC L'ENFANT

COUPLES NON MARIÉS : RUBRIQUE « PARTICULIERS » > FAMILLE > NAISSANCE > RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

POUR TOUTE AUTRE SITUATION : www.service-public.fr



▶ III. Choix du nom de votre enfant

En l'absence de déclaration commune de choix du nom, votre enfant portera le nom du père si le couple est marié ou si l'enfant est reconnu en même temps par ses deux parents. Sinon, il portera le nom du premier parent qui l'aura reconnu. Le choix du nom du premier enfant s'impose aux enfants suivants.

Il est possible de choisir le nom de votre enfant au moyen d'une déclaration commune de choix du nom. Elle doit être fournie au moment de la déclaration de naissance de votre enfant.

QUELLES POSSIBILITÉS ?

- porter le nom du parent 1
- porter le nom du parent 2
- porter les noms des deux parents dans la limite d'un nom de famille par parent

INFO

www.service-public.fr

RUBRIQUE « PARTICULIERS » > PAPIERS-CITOYENNETÉ > NOM ET PRÉNOM > CHOIX DU NOM DE FAMILLE D'UN ENFANT

▶ IV. Démarches complémentaires

Suite à la naissance de votre enfant, vous devez effectuer d'autres démarches auprès de différents organismes.

ASSURANCE MALADIE

- par internet : www.ameli.fr
- par téléphone au 36 46
- par courrier adressé à votre caisse primaire d'assurance maladie

Vous devrez ensuite mettre à jour votre carte vitale.

Un rattachement aux cartes vitales des deux parents est recommandé.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Si les mutuelles sont différentes, cette démarche doit être faite par chaque parent.

La liste des pièces à fournir est indiquée directement par votre mutuelle.

CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous pouvez effectuer la déclaration directement sur le site internet

www.caf.fr.

Si vous relevez du régime agricole cette déclaration se fait auprès de la MSA :

www.msa.fr.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Vous devez effectuer la déclaration directement sur le site internet

www.impots.gouv.fr dans un délai de 60 jours. Cela permettra d'adapter votre taux de prélèvement. Selon les situations, cette déclaration doit être faite par l'un ou les deux parents.

▶ V. Congés liés à la naissance de l'enfant

CONGÉ MATERNITÉ :

Si vous attendez votre premier ou votre deuxième enfant, votre congé maternité est d'une durée totale de 16 semaines. Il comprend le congé prénatal et postnatal, et peut être adapté à votre situation familiale, au déroulement de votre grossesse et aux conditions de naissance de votre enfant. Il convient de se renseigner auprès de la CPAM ou de consulter le site de l'assurance maladie.

CONGÉ PATERNITÉ :

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la durée du congé paternité est de 28 jours (y compris les 3 jours de congés de naissance).

CONGÉ PARENTAL :

À la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant de moins de 16 ans, tout salarié peut bénéficier d'un congé parental d'éducation lui permettant d'interrompre ou de réduire son activité professionnelle pour élever cet enfant.

INFO

www.travail-emploi.gouv.fr

ACCUEIL > DROIT DU TRAVAIL > LES ABSENCES POUR MALADIE ET
CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

www.ameli.fr

www.solidarités-santé.gouv.fr/conge-paternite

b. Accueil des jeunes enfants

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les communes de Bresson, Eybens et Poisat se sont associées dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale. La mise en place d'un service unifié a modifié le mode d'accès aux services de la petite enfance selon les dispositions ci-dessous.

► I. Le Guichet petite enfance

Vous recherchez un mode de Garde, le Guichet Petite Enfance vous accueille sur rendez vous. Ce Guichet petite enfance s'adresse aux habitants des 3 communes, Bresson, Eybens, et Poisat dans le cadre d'un service unifié. Il vous renseignera sur tous les modes de gardes proposés sur votre ville de résidence.

Il vous accompagnera :

- Dans la recherche d'un mode de garde individuel ou collectif
- Dans vos fonctions de parent-employeur d'une assistante maternelle si vous optez pour cette option.

À EYBENS :

L'accueil de la petite enfance se fait dès l'âge de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Quatre établissements gérés par la ville accueillent les enfants, soit en accueil familial. Une trentaine d'assistantes maternelles indépendantes accueillent aussi les tout-petits.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le Guichet Petite enfance enregistre toutes les demandes d'inscription pour les structures d'accueil petite enfance gérées par la ville, à partir du 4^{ème} mois de grossesse. Chaque demande est étudiée individuellement par une commission d'admission au printemps de l'année n-1. Un courrier est envoyé aux familles pour valider l'inscription en crèche.

Les modalités d'attribution des places sont à consulter sur le site :

www.eybens.fr

🔍 INFO

RELAIS PETITE ENFANCE

PÔLE PETITE ENFANCE – LE JARDIN DES COULEURS

2 PLACE MICHEL DE MONTAIGNE – EYBENS

TÉL. : 04 76 41 18 32 (PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : LUNDI 12H30 – 14H30)

COURRIEL : infos-petite-enfance@eybens.fr

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS : MARDI ET JEUDI 17H – 19H ; VENDREDI 13H – 16H



Le Guichet Petite Enfance est un service du Relais petite enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale Bresson-Eybens-Poisat

► II. Accueil collectif

Dans le cadre de l'accueil collectif, les tout-petits sont encadrés par des professionnel.le.s de la petite enfance (puériculteur.trice.s, éducateur.trice.s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent.e.s techniques, psychologues et pédiatres). Les enfants sont accueillis dans des locaux spécialement adaptés, qui respectent les règles d'hygiène et de sécurité, et où sont proposées des activités d'éveil. Les enfants en situation de handicap peuvent aussi être accueillis (voir partie dédiée dans le guide). Des espaces de vie regroupent une quinzaine d'enfants, d'âges différents. Cela permet d'apprendre à faire ensemble et d'assimiler le respect mutuel. Des ateliers spécifiques à chaque tranche d'âge sont aussi proposés. À Eybens les accueils collectifs sont : la crèche P'tit Chose, le multi-accueil Jardin des Couleurs et le multi-accueil Tom Pouce. Des projets sont mis en place avec les écoles maternelles.



90 places



3 établissements



**3 jardins aménagés avec
des jeux d'extérieur**



**Repas cuisinés
sur place***

* Les repas servis sont durables et 100 % bio.

▶ III. Crèche familiale

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s, recruté.e.s et rémunéré.e.s par la Ville. La crèche familiale d'Eybens regroupe une dizaine d'assistant.e.s maternel.le.s qui accueillent de 2 à 3 enfants à leur domicile.

Une équipe de professionnels est en lien régulier avec les assistantes maternelles : puériculteur.trice (directeur.trice), pédiatre, psychologue. Tous concourent à l'épanouissement de l'enfant et garantissent le respect de son rythme et de ses habitudes.

Votre enfant s'éveille à la vie en collectivité lors de demi-journées à la halte-garderie. Il participe avec son assistant.e maternel.le aux animations collectives de la crèche familiale : éveil musical, psychomotricité, ateliers d'éveil, médiathèque...

▶ IV. Assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistant.e.s maternel.les qui sont directement employé.e.s par les parents. Un contrat est établi entre les deux parties. Le guichet petite enfance peut vous accompagner dans cette démarche.

Le Relais Petite Enfance est un service unifié de Bresson Eybens et Poizat. À ce titre, le Relais propose des temps d'activités collectives pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles indépendantes. Ces temps collectifs leur permet de vivre un petit moment avec d'autres enfants et adultes, des temps d'éveil et d'expérimentations variés : dessin, musique, bibliothèque, motricité...).

Le Relais accompagne par ailleurs les assistantes maternelles et gardes à domicile dans leur profession, en leur proposant des temps d'échanges, de découverte et de formation.

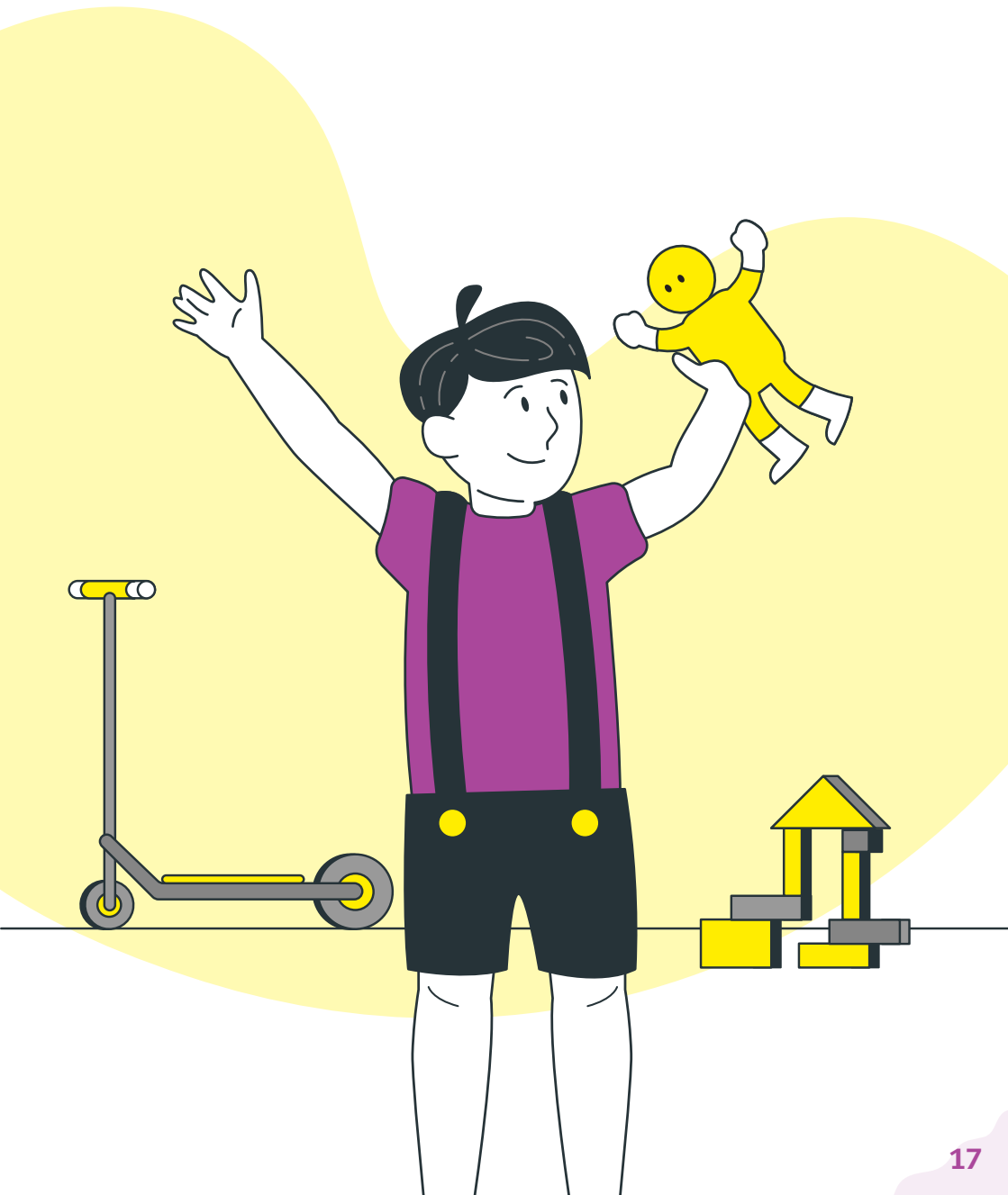


► V. Liste des lieux d'accueil

Retrouvez les coordonnées des différents lieux d'accueil proposés sur la commune :

Crèche	Multi-accueil
<p>Crèche familiale (accueil individuel)</p> <p>-</p> <p>10, place des Coulmes Eybens Tél. : 04 76 24 52 33 Accueil des enfants 3, 4 ou 5 jours par semaine ou à mi-temps</p>	<p>Multi-accueil Le Jardin des couleurs (accueil collectif)</p> <p>-</p> <p>2, place Michel de Montaigne Eybens Tél. : 04 76 41 18 30 Accueil des enfants 3, 4 ou 5 jours par semaine ou à mi-temps Ouverture : du lundi au vendredi, de 8h à 18h30.</p>
<p>Crèche collective P'tit Chose (accueil collectif)</p> <p>-</p> <p>48, avenue de Poisat - Eybens Tél. : 04 76 24 05 15 Accueil des enfants 3, 4 ou 5 jours par semaine ou à mi-temps Horaires : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h</p>	<p>Multi-accueil Tom Pouce (accueil collectif)</p> <p>-</p> <p>2, allée de la Pra Eybens Tél. : 04 76 24 22 78 Accueil des enfants à la journée ou à la demi-journée, 3, 4 ou 5 jours par semaine ou à mi-temps Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 18h. Mercredi de 8h à 12h30.</p>

La liste des assistant.e.s maternel.les est disponible au Guichet Petite enfance.
Une offre de crèche privées existe également sur la commune.







Partie 2 : Une scolarité à Eybens

a. À l'école (3-10 ans)

- I. Inscrire votre enfant à l'école
 - II. La journée de votre enfant
 - III. Accueil périscolaire
 - IV. Liste des écoles
 - V. Lieux et services ressources
-

b. Au collège

- I. Inscrire votre enfant au collège
 - II. Les atouts du collège des Saules
 - III. Après le collège : stages et orientation
 - IV. Lieux et services ressources
-

c. Au lycée

- I. Inscrire votre enfant au lycée
 - II. Les atouts du lycée Marie-Curie
 - III. Lieux et services ressources
-

d. Après le bac

- I. Choisir son orientation post bac
 - II. S'inscrire dans l'enseignement supérieur
-

e. Quelles aides financières pour la scolarité de mon enfant ?

- I. Au collège
- II. Au lycée
- III. Pendant les études supérieures

Partie 2 : Une scolarité à Eybens

Le temps passe trop vite, non ?

Votre enfant fait déjà sa rentrée à l'école. Qu'il démarre sa scolarité à Eybens ou que vous soyez nouvel arrivant, découvrez les différents établissements de la commune et le fonctionnement des services proposés.

Pour rappel, seuls la maternelle et l'élémentaire dépendent de la commune. Les collèges sont gérés par le département de l'Isère, tandis que les lycées sont sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

INFO

SERVICE ÉDUCATION

MAIRIE D'EYBENS – 2, AVENUE DE BRESSON – EYBENS

TÉL. : SERVICE ÉDUCATION : 04 76 60 76 26 / 04 56 58 96 15

COURRIEL : espace-famille@eybens.fr

OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H, SANS RDV ;
DU LUNDI AU VENDREDI APRÈS-MIDI SUR RENDEZ-VOUS

a. À l'école (3 – 10 ans)

Près de 1 000 écoliers eybinois prennent chaque année le chemin de l'école dans les 4 écoles maternelles et les 4 écoles élémentaires de la commune. La ville d'Eybens, en concertation avec les partenaires éducatifs, coordonne les différents temps de l'enfant : scolaires et périscolaires (accueil du matin, du midi et du soir). Tous les enfants scolarisés à Eybens, bénéficient d'enseignements artistiques et culturels, physiques et sportifs, citoyens, numériques et d'éducation à l'environnement.

Tous les enfants peuvent être accueillis et des aménagements spécifiques peuvent être mis en place pour accueillir les enfants en situation de handicap (voir partie dédiée). La Ville compte aussi un Institut Médico-Éducatif (IME), un Institut d'Éducation Motrice (IEM) et une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Durant ses années d'école élémentaire et notamment en classe de CM2, votre enfant est accompagné et préparé à l'entrée en sixième. Plusieurs activités sont proposées pour faciliter le passage au collège dont une visite de l'établissement et l'apprentissage du chemin pour y aller à pied ou en transport en commun.



I. Inscrire votre enfant à l'école

Les élèves sont scolarisés dans les écoles de la Ville en fonction de leur secteur d'habitation et des places d'accueil disponibles.

Il est possible de scolariser son enfant en dehors de son école de secteur pour un motif exceptionnel et répondant à des critères définis. Un imprimé disponible sur le site de la Ville est à renseigner, la demande est ensuite examinée en commission composée d'élu.e.s et elle est appréciée selon des critères précis.

L'INSCRIPTION SE FAIT EN DEUX TEMPS :

Inscription administrative en Mairie.

Un certificat est délivré vous permettant d'effectuer l'admission à l'école.

Pièces à fournir :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Admission à l'école :

Vous devez prendre un rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école et remettre :

- le certificat d'inscription délivré en Mairie
- le carnet de santé avec les vaccins à jour

INFO

www.eybens.fr

RUBRIQUE « ENFANCE / JEUNESSE » > ECOLES > INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

▶ II. La journée de votre enfant

Les temps scolaires sont répartis sur 4 jours d'école : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Un service d'accueil périscolaire le matin et le soir ainsi qu'un service de restauration scolaire sont proposés par la Ville.



EN MATERNELLE

7h35 - 8h30	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
8h30 - 11h30	TEMPS DE CLASSE
11h30 - 13h30	PAUSE DU MIDI
13h30- 16h30	TEMPS DE CLASSE
16h30 - 18h	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

EN PRIMAIRE

7h35 - 8h30	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
8h30 - 11h45	TEMPS DE CLASSE
11h45 - 13h45	PAUSE DU MIDI
13h45 - 16h30	TEMPS DE CLASSE
16h30 - 18h	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

▶ III. Accueil périscolaire



LE TEMPS DU REPAS

Chaque groupe scolaire dispose de son propre restaurant scolaire, à l'exception de l'école maternelle des Maisons Neuves dont les enfants déjeunent à la Maison des habitants des Coulmes. Tous les enfants peuvent être accueillis, des aménagements spécifiques sont mis en place pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap durant le temps de restauration scolaire (voir partie dédiée). Des activités de sensibilisation au goût et au gaspillage alimentaire sont organisées.

Les repas fournis par le prestataire sont élaborés par une diététicien.ne et contiennent 20 % d'alimentation bio. Il est possible d'opter pour des repas avec viande, sans porc ou sans viande au moment de l'inscription de votre enfant. Les menus proposés sont consultables sur le kiosque famille et affichés à l'école.

INFO

www.eybens.fr/kiosque-famille

En cas d'allergies, de problèmes de santé nécessitant la prise de médicaments, ou de régimes alimentaires spécifiques, il est nécessaire d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en lien avec la direction des écoles, la médecine scolaire et la Ville. Un panier repas pourra être apporté par la famille sur prescription médicale.



TEMPS DU MATIN ET DU SOIR



Ouvert à tous



**Tous les jours
de classe**



**Matin
7h35 - 8h30**



**Soir
16h30 - 18h**

L'encadrement est assuré par du personnel qualifié et par un.e coordonnateur.trice périscolaire présent.e tout au long de la journée à l'école. Les conditions d'accueil et d'encadrement sont adaptées afin d'accueillir les enfants en situation de handicap (voir partie dédiée).

Durant l'accueil de fin de journée, les enfants prennent leur goûter et participent à des activités variées, respectant leur rythme et favorisant le vivre ensemble. Elles s'inscrivent en cohérence avec les différentes activités d'éducation à l'environnement, d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique et culturelle, d'éducation au numérique ou de citoyenneté proposées en lien avec les projets d'école.

Le programme des activités périscolaires est disponible sur le site de la Ville, le kiosque famille et affiché devant les écoles.

 **INFO**

www.eybens.fr/kiosque-famille

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à la restauration scolaire et au périscolaire s'effectue dès le mois de mai précédent la rentrée.

Pour une première inscription :

Vous devez remplir un dossier disponible sur le site de la Ville, le retourner à l'adresse espace-famille@eybens.fr ou vous rendre à la mairie lors des permanences organisées chaque année au mois d'août.

Pièces justificatives :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- photocopie du carnet de santé avec les vaccinations à jour
- attestation CAF de moins de 3 mois (ou autorisation de consultation de votre compte CAF remplie et signée). À défaut : votre dernier avis d'imposition.

La réinscription peut se faire lors des permanences en Mairie ou sur internet via le kiosque famille.

Vous pouvez inscrire votre enfant à la restauration scolaire ou au périscolaire de manière régulière ou de façon occasionnelle. Les réservations et leurs annulations s'effectuent dans un délai de 48h minimum en ligne sur le kiosque familles ou par téléphone, en contactant le service éducation. En cas d'annulation hors-délais, le coût du repas est facturé.

INFO

www.eybens.fr

INSCRIPTIONS : RUBRIQUE « ENFANCE / JEUNESSE » > ECOLES > INSCRIPTIONS AU PÉRISCOLAIRE ET À LA RESTAURATION

www.eybens.fr/kiosque-famille

SERVICE ÉDUCATION

MAIRIE D'EYBENS – 2, AVENUE DE BRESSON – EYBENS

TÉL. SERVICE ÉDUCATION : 04 76 60 76 26 / 04 56 58 96 15

COURRIEL : espace-famille@eybens.fr

OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H
DU LUNDI AU JEUDI APRÈS-MIDI SUR RENDEZ-VOUS

▶ IV. Liste des écoles

	ADRESSE	CONTACT MATERNELLE	CONTACT ÉLÉMENTAIRE
ÉCOLES BEL AIR	29, rue Victor Hugo – Eybens	Tél. : 04 76 24 27 10 Courriel : ce.0381635w@ ac-grenoble.fr	Tél. : 04 76 25 11 65 Courriel : ce.0382565g@ ac-grenoble.fr
ÉCOLES DU BOURG	8, Rue Jean Massé – Eybens	Tél. : 04 76 25 12 43 Courriel : ce.0380462w@ ac-grenoble.fr	Tél. : 04 76 25 40 58 Courriel : ce.0383015w@ ac-grenoble.fr
ÉCOLES DES RUIRES	Place René Char – Eybens	Tél. : 04 76 24 27 41 Courriel : ce.0382940p@ ac-grenoble.fr	Tél. : 04 76 25 69 92 Courriel : ce.0383032p@ ac-grenoble.fr
ÉCOLE MATERNELLE DES MAISONS NEUVES	14, Place des Coulmes – Eybens	Tél. : 04 76 25 44 52 Courriel : ce.0382010d@ ac-grenoble.fr	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU VAL	1 Rue du 19 mars – Eybens		Tél. : 04 76 25 11 16 Courriel : ce.0382467a@ ac-grenoble.fr

INFO

www.eybens.fr

INSCRIPTIONS : RUBRIQUE « ENFANCE / JEUNESSE » > ECOLES > LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



► V. Lieux et services ressources

DÉLÉGUÉ.E.S DE PARENTS D'ÉLÈVES

Chaque école élit son comité de parents d'élèves tous les ans à l'automne. Des temps de rencontre sont régulièrement organisés.

Pour contacter un parent délégué, se renseigner directement auprès de l'école de votre enfant.

PARENTS ENSEMBLE

L'association regroupe des parents dont l'enfant a un problème qui touche ou qui risque de toucher son développement. Prendre contact avec Parents Ensemble peut aider à résoudre les petits problèmes du quotidien et aussi donner des informations pour des choix plus importants. L'association propose également des temps de rencontre pour échanger librement ou réfléchir à des thèmes précis.

1, place de la commune - Échirrolles

Courriel :
parentsensemble38@gmail.com

Site internet :
www.parents.ensembles.free.fr

LE SOU DES ÉCOLES

Cette association a pour but d'organiser des événements dont les profits permettent de financer des projets liés aux écoles maternelles et élémentaires d'Eybens (sorties culturelles ou sportives, abonnements de journaux, achats de livres...). Le Sou des écoles organise chaque année des animations, dont une kermesse en juin, ouverte aux enfants scolarisés et à leurs familles. Le Sou des écoles recherche régulièrement des bénévoles, n'hésitez pas à vous manifester.

Courriel : soudesecoles.eybens@gmail.com

STAGE DE NATATION

Les élèves de CM2 n'ayant pas obtenu leur « savoir nager » en début d'année peuvent bénéficier de 10 séances d'une heure de natation au début de l'été. Elles visent à conforter les apprentissages avant l'entrée en sixième et peuvent être ouvertes à d'autres enfants eybinois selon les places disponibles. Activité gratuite encadrée par le service des sports de la Ville.

b. Au collège

Le collège des Saules accueille 500 élèves Eybinois, Grenoblois et Herbigeois. Il a été construit par le Conseil départemental de l'Isère. Les adolescents sont accueillis dans des locaux récents et fonctionnels. Tous les équipements et le matériel nécessaires à l'apprentissage dans de bonnes conditions sont à disposition des professeur.e.s au bénéfice des élèves.

Le ou la professeur.e principal.e de votre adolescent et le ou la Conseiller.e Pédagogique d'Éducation (CPE) sont disponibles pour échanger avec vous. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par le biais du carnet de correspondance et / ou en contactant directement le collège.

COLLÈGE DES SAULES

1 allée Martin-Luther-King – Eybens

Tel. : 04 76 40 07 31

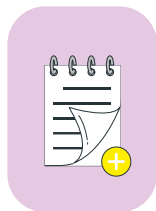
Courriel : ce.0383494s@ac-grenoble.fr

www.saules-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr

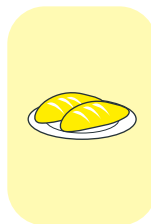
▶ I. Inscrire votre enfant au collège

Entrée en sixième : l'école élémentaire vous donne un dossier d'inscription pour le collège des Saules, collège de secteur des enfants eybinois.

Inscriptions en classes de 5^e, 4^e et 3^e : cela se fait via un dossier, qui vous est procuré par l'établissement ou qui est à retirer au secrétariat si votre enfant arrive d'un autre collège.



A l'approche de la rentrée, la liste des fournitures de votre adolescent est publiée sur le site de l'établissement.



L'inscription au service de restauration scolaire de l'établissement se fait à la rentrée. Les menus proposés sont consultables sur le site internet du collège.

INFO

www.saules-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr

▶ II. Les atouts du collège des Saules

Outre les cours, le collège des Saules entend ouvrir les adolescents à la culture sous toutes ses formes, notamment pas le biais de sorties scolaires ou de voyages à l'international.

Les enfants peuvent aussi s'inscrire au club journal, aux temps foyer, aux temps filles ou aux temps garçons et à l'association sportive du collège, où des activités encadrées par des enseignant.e.s ou des partenaires, dont le service jeunesse de la Ville et le Centre Loisirs et Culture, sont proposées.

▶ III. Après le collège : stages et orientation

STAGES DE 3^e

Les élèves de 3^e peuvent être accompagnés par le service jeunesse dans leur recherche de stage en bénéficiant d'un soutien pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou pour la préparation des entretiens.

Si votre enfant est intéressé par l'action publique, sachez que la mairie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueillent des stagiaires de 3^e dans les différents services et équipements de la commune.

POURSUITE D'ÉTUDES À LA SORTIE DE LA TROISIÈME

Les collégiens peuvent bénéficier d'un accompagnement de psychologues de l'Éducation nationale (conseiller.ère.s d'orientation) en prenant rendez-vous auprès du service de vie scolaire de leur collège. L'accompagnement par les psychologues de l'éducation nationale peut aussi se faire en dehors de l'établissement, sur rendez-vous, au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Saint-Martin-d'Hères.

Les collégiens en classe de 4^e ou de 3^e intéressés par certaines formations peuvent se renseigner auprès des établissements pour participer aux journées portes ouvertes ou réaliser un mini stage. De plus, un certain nombre de ressources documentaires sont disponibles sur le site internet de l'ONISEP.

Enfin, les collégiens peuvent se rendre au service jeunesse qui met à leur disposition de nombreuses fiches métier, pour les aider à s'orienter dans leurs études, ainsi qu'un logiciel dédié à cet effet. Ce dernier est accessible depuis le domicile et leur permet, entre autres, d'assister à des conférences métier proposées par des professionnels ou de réaliser des tests leur permettant de mieux se connaître et de définir leurs aptitudes professionnelles.

INFO

SERVICE JEUNESSE – ESPACE CULTUREL ODYSSEE

89 AVENUE JEAN JAURÈS - EYBENS

TÉL. : 04 76 62 67 45 - 07 86 33 02 92

COURRIEL : jeunesse@eybens.fr

FACEBOOK : Facebook.com/PijEybens

OUVERTURE : LES MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 16H – 17H30 ;
LE MERCREDI : 14H – 17H30



▶ IV. Lieux et services ressources

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION BELLEDONNE

22, avenue Benoît-Frachon
38400 Saint Martin d'Hères

Tél. : 04 76 00 76 01

Courriel : ce.dsden38-cio-
belledonne@ac-grenoble.fr

Sur rdv : du lundi au vendredi
9h – 12h30 et 13h30 – 17h

ONISEP

www.onisep.fr

c. Au lycée

A la fin du collège, les élèves peuvent choisir de poursuivre leur scolarité au sein de la filière générale et technologique (en seconde générale ou en seconde technologique), ou au sein de la filière professionnelle (CAP ou en seconde professionnelle).

LYCÉE MARIE CURIE

5 AVENUE DU 8 MAI 1945, 38130 ECHIROLLES

TÉL. : 04 76 33 70 00

www.lyc-marie-curie-echirolles.ent.auvergnerhonealpes.fr

► I. Inscrire votre enfant au lycée

L'inscription au lycée, quelle que soit la filière retenue, se fait au moyen d'une fiche orientation délivrée au début de l'année civile par le collège de votre enfant ou sur le « téléservice orientation », une plateforme numérique développée par le Ministère de l'Éducation nationale.

ENTRE JANVIER ET FÉVRIER

Vous pouvez formuler des vœux d'orientation provisoires et consulter les différentes formations disponibles autour de chez vous, sur le « téléservice orientation » notamment.

AUX ALENTOURS DE MARS

Un avis provisoire sur l'orientation de votre adolescent est émis lors du conseil de classe du deuxième trimestre.

À PARTIR DE MAI

Vous pouvez indiquer vos vœux définitifs sur la fiche orientation ou sur le « téléservice orientation » et préciser les filières et les établissements dans lesquels votre adolescent candidate. En plus de cela, vous devez formuler des vœux d'affectation au moyen du « téléservice Affectation après la 3^e ». Pour ce qui est de la filière générale et technologique, votre enfant dépend d'un lycée de secteur : à Eybens, pour la filière générale, les collégiens dépendent du lycée Marie-Curie à Échirolles.

ENTRE FIN JUIN ET DÉBUT JUILLET

Les réponses définitives sont délivrées, tenant compte de l'avis rendu à l'issue du conseil de classe du troisième trimestre. L'inscription sera à finaliser auprès de l'établissement qui accueillera votre enfant.

INFO

PLUS D'INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION DE MON ENFANT AU LYCÉE ET SUR L'ORIENTATION :

www.education.gouv.fr

RETROUVEZ L'ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE : www.education.gouv.fr/annuaire

▶ II. Les atouts du lycée Marie-Curie

Dans le cadre de leur scolarité au lycée Marie-Curie, les élèves peuvent bénéficier de modules optionnels dans les domaines des arts visuels et du cinéma ou d'un enseignement optionnel, en classe de terminale, portant sur le droit et les grands enjeux du monde contemporain.



Les lycéens peuvent aussi s'inscrire dans des parcours d'enseignements adaptés : la section européenne espagnole, suivie durant leurs 3 années de lycée, permet d'obtenir un baccalauréat mention européenne. Dans ce cadre, les élèves se voient dispenser 2h à 2h30 de cours supplémentaires, en langue espagnole, portant sur l'histoire, les mathématiques ou sur la langue en elle-même.



Les élèves peuvent aussi entrer en classe sportive hockey, natation, handball ou sports aquatiques. Ils bénéficient alors d'un aménagement spécifique de leur temps scolaire et de cours complémentaires dans le cadre d'un projet pédagogique mis en cohérence avec le projet sportif.

▶ III. Lieux et services ressources

SERVICE JEUNESSE – ESPACE CULTUREL ODYSSEE

89 avenue Jean Jaurès - Eybens

Tél. : 04 76 62 67 45 - 07 86 33 02 92

Courriel : jeunesse@eybens.fr

Facebook : Facebook.com/PijEybens

Ouverture : les mardi, jeudi et
vendredi : 16h – 17h30 ;
le mercredi : 14h – 17h30

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION BELLEDONNE

22, avenue Benoît-Frachon
38400 Saint-Martin- d'Hères

Tél. : 04 76 00 76 01

Courriel : ce.dsden38-cio-
belledonne@ac-grenoble.fr

Sur rdv : du lundi au
vendredi 9h – 12h30
et 13h30 – 17h

LYCÉE MARIE CURIE

5 avenue du 8 mai 1945, 38130 Echirolles

Tél. : 04 76 33 70 00

Site internet : www.lyc-marie-curie-echirolles.ent.auvergnhonealpes.fr

d. Après le bac

Avant même d'avoir le bac en poche, votre ado doit se positionner et faire des vœux pour les études post bac qu'il souhaite suivre. Pour cela, il peut être accompagné par différentes structures.

► I. Choisir son orientation post-bac

Les lycéens peuvent bénéficier d'un accompagnement à l'orientation par des psychologues de l'Éducation nationale (conseiller.ère.s d'orientation) en prenant rendez-vous auprès du Centre de Documentation et d'Information (CDI) ou de la vie scolaire de leur lycée. L'accompagnement par les psychologues de l'éducation nationale peut aussi se faire en dehors de l'établissement, sur rendez-vous, au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Saint-Martin-d'Hères. Les lycéens susceptibles d'être intéressés par certaines formations peuvent se renseigner auprès des établissements pour participer aux journées portes ouvertes. De plus, un certain nombre de ressources documentaires sont disponibles sur le site internet de l'ONISEP.

Enfin, les lycéens peuvent aussi se rendre au service jeunesse qui met à leur disposition de nombreuses fiches métier, pour les aider à s'orienter dans leurs études, ainsi qu'un logiciel dédié à cet effet. Ce dernier est accessible depuis le domicile des lycéens et leur permet, entre autres, d'assister à des conférences métier proposées par des professionnel.le.s ou de réaliser des tests leur permettant de mieux se connaître et de définir leurs aptitudes professionnelles.

INFO

ONISEP

www.onisep.fr



CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION BELLEDONNE

22, AVENUE BENOÎT-FRACHON - 38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

TÉL. : 04 76 00 76 01

COURRIEL : ce.dsden38-cio-belledonne@ac-grenoble.fr

SUR RDV : DU LUNDI AU VENDREDI 9H – 12H30 ET 13H30 – 17H

SERVICE JEUNESSE – ESPACE CULTUREL ODYSSEE

89 AVENUE JEAN JAURÈS - EYBENS

TÉL. : 04 76 62 67 45 - 07 86 33 02 92

COURRIEL : jeunesse@eybens.fr

FACEBOOK : [Facebook.com/PijEybens](https://www.facebook.com/PijEybens)

OUVERTURE : LES MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 16H – 17H30 ;
LE MERCREDI : 14H – 17H30

▶ II. S'inscrire dans l'enseignement supérieur

Les dépôts de candidatures d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur se font dans la majorité des situations par le biais de la plateforme Parcoursup. Pour s'assurer de la possibilité de candidater à la formation désirée via la plateforme, renseignez-vous auprès de l'établissement proposant le cursus.

JANVIER

Début des inscriptions et ajout des premiers vœux

À PARTIR DE MARS

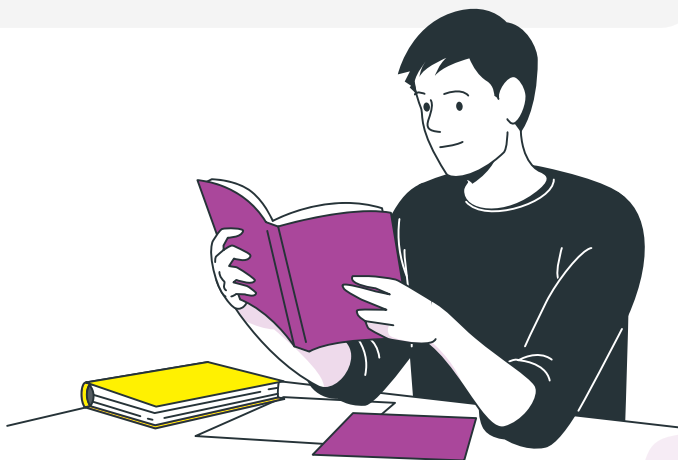
Les lycéens confirment leurs vœux et complètent leurs dossiers

FIN MAI

Les lycéens obtiennent leurs premières réponses d'admission. Une fois qu'une proposition d'admission a été acceptée, les inscriptions doivent se poursuivre en relation avec l'établissement où l'étudiant suivra ses études.

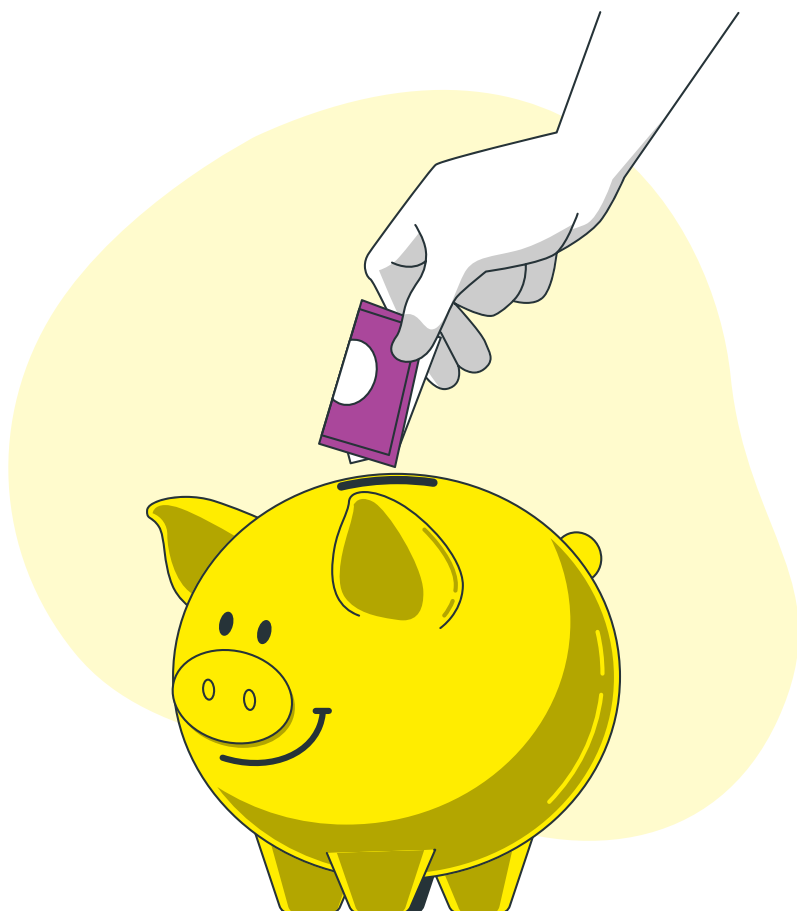
INFO

PLATEFORME PARCOURSSUP : www.parcoursup.fr



e. Quelles aides financières pour la scolarité de mon enfant ?

En plus de l'allocation rentrée scolaire délivrée par la CAF ou la MSA qui est versée de manière automatique, plusieurs aides peuvent permettre de financer les à-côtés de la scolarisation de votre enfant ou votre ado.



▶ I. Au collège

La bourse de collège est accordée par les services de l'inspection académique. Le formulaire est à retirer au secrétariat du collège.

Le fonds social collégiens est un concours financier ou une prestation en nature pour faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux sorties scolaires, à l'achat de matériel, manuels et de fournitures scolaires. Le dossier est à retirer au service gestion du collège.

Le fonds départemental collégien peut participer au financement de voyages scolaires, dont la durée est comprise entre 1 et 5 jours, ou d'un équipement spécifique au collégien à l'exception des manuels. Une demande de dossier doit être faite par la famille à l'attention du gestionnaire du collège.

INFO

www.education.gouv.fr

PUIS RECHERCHER « AIDES FINANCIÈRES COLLÈGE »

▶ II. Au lycée

Vous pouvez effectuer une demande de « **bourse de lycée** » dont le montant sera déterminé par les ressources et le nombre d'enfants à charge de la ou les personnes assumant la charge de l'enfant.

Les demandes se font de mai à juillet en remplissant le formulaire destiné à cet effet ou en formulant une demande en ligne. Pour ce qui est du lycée Marie-Curie d'Échirolles, il est aussi possible retirer un dossier auprès du secrétariat. Une seconde campagne a lieu entre septembre et octobre ; la marche à suivre reste la même que pendant la première campagne.

À cette bourse peut s'ajouter la **prime d'équipement** pour les élèves en filière professionnelle ou technologique et la **prime à l'internat** pour les lycéens boursiers scolarisés en internat, le tout sans démarche complémentaire.

Une **bourse au mérite** peut être attribuée aux lycéens boursiers lauréats du brevet avec mention « bien » ou « très bien » sans démarche complémentaire. Le **fonds social lycéen** peut apporter une aide exceptionnelle pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Cette aide est attribuée par une commission présidée par le chef d'établissement. Vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat.

Le **fonds social pour les cantines** peut permettre aux lycéens issus de milieux défavorisés de fréquenter la cantine en ouvrant droit à une réduction supplémentaire sur le tarif qui leur est applicable.

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès du secrétariat du lycée.

Le **pass région** proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes permet, entre autres, d'obtenir des avantages sur la location de manuels scolaires. Il doit être commandé en ligne, à la fin de l'année scolaire précédant la rentrée en seconde, en première ou en terminale.

www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr

> JE COMMANDE MON PASS RÉGION

INFO

www.education.gouv.fr

PUIS RECHERCHER « AIDES FINANCIÈRES LYCÉE »

▶ III. Pendant les études supérieures

Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de **bourses sur critères sociaux** ou de **bourses au mérite**.

Pour bénéficier d'une **bourse sur critères sociaux** les lycéens en classe de terminale ou étudiants doivent en faire la demande sur la plateforme « Mes services étudiants », en complétant leur Dossier Social Étudiant (DSE), à partir de mi-janvier.

Les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au bac peuvent bénéficier d'un complément de bourse durant leurs trois premières années d'études. La demande se fait aussi via la plateforme « Mes services étudiants » en remplissant le DSE.

INFO

www.messervices.etudiant.gouv.fr

> DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

En cas de grandes difficultés financières, certains établissements proposent des aides ponctuelles, vous pouvez vous renseigner auprès de ces derniers.



La **bourse au mérite** de la région Auvergne-Rhône-Alpes est accessible aux étudiants lauréats de la mention « très bien » au baccalauréat une fois leur diplôme retiré. La demande de bourse est à effectuer sur le site de la Région.

INFO

www.auvergnerhonealpes.fr

RUBRIQUE « MES AIDES, MES SERVICES » > GUIDE DES AIDES & APPELS À PROJET > BÉNÉFICIER DE LA BOURSE AU MÉRITE

MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Les étudiants boursiers partant en mobilité à l'étranger, peuvent toucher l'**Aide à la Mobilité Internationale**, en se renseignant auprès du service relations internationales de l'établissement.

La région Auvergne-Rhône-Alpes propose également aux étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, de bénéficier de la **Bourse Régionale Mobilité Internationale Étudiant (BRIME)**, le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la Région.



🔍 INFO

www.auvergnerhonealpes.fr

RUBRIQUE « MES AIDES, MES SERVICES » > GUIDE DES AIDES & APPELS À PROJET > SE FORMER À L'ÉTRANGER AVEC LA BOURSE RÉGIONALE MOBILITÉ INTERNATIONALE ETUDIANT

Si la mobilité internationale s'effectue dans un pays européen, l'étudiant peut aussi bénéficier de la **bourse Erasmus +**. Les dossiers sont à retirer auprès du service relations internationales de l'établissement.

Enfin, le Point Information Jeunesse (PIJ), via la **Bourse Initiative Jeunesse**, peut participer au financement d'un échange universitaire sur présentation d'un projet.

LOGEMENT UNIVERSITAIRE

Le CROUS permet de bénéficier de différents types de logements à des tarifs intéressants. Les demandes de logements universitaires sont à formuler sur le site internet du CROUS de l'académie dont dépend le futur établissement d'enseignement supérieur, à partir de la mi-janvier.



INFO

CROUS GRENOBLE ALPES

351 ALLÉE DE BERLIOZ, DOMAINE UNIVERSITAIRE
SAINT-MARTIN-D'HÈRES

TÉL. : 0 970 150 096

> SOCIAL : ce.crous-social@crous-grenoble.fr

> LOGEMENT : logement@crous-grenoble.fr

SITE INTERNET : www.crous-grenoble.fr

OUVERTURE : LUNDI : – JEUDI 12H – 14H ;
VENDREDI : 10H – 12H





Partie 3 :

Des activités toute l'année

a. Centre Loisirs et Culture : mercredis et vacances scolaires

- I. Accueil journalier
 - II. Séjours organisés (vacances scolaires)
 - III. Inscrire votre enfant au centre
-

b. Des activités pour s'épanouir

- I. Des équipements et dispositifs spécifiques
 - II. Financer les activités
-

c. Sortir en famille

- I. Les parcs et aires de jeux de la commune
 - II. Lieux et services ressources
-

d. Développer des projets entre ados

Partie 3 : Des activités toute l'année

Eybens propose de nombreuses possibilités d'activités pour vos enfants ou pour toute la famille. Du centre de loisirs aux dispositifs spécifiques permettant l'accès au sport et à la culture en passant par la traditionnelle sortie à l'aire de jeux de votre quartier, retrouvez un récap' complet qui vous empêchera de vous ennuyer !

a. Centre Loisirs et Culture : mercredis et vacances scolaires



L'aménagement des temps scolaires sur 4 jours permet de proposer aux enfants des activités de qualité le mercredi. A Eybens, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires font l'objet d'un conventionnement entre la Ville et le Centre Loisirs et Culture (CLC), une association eybinoise qui ancre sa démarche dans les valeurs de l'éducation populaire : l'éveil à toutes les formes d'expression culturelles et artistiques, la recherche de l'épanouissement personnel et l'inscription citoyenne de chacun et chacune.

Le projet pédagogique de l'association étant centré sur l'adaptabilité et la prise en compte des besoins de chaque enfant, le CLC accueille tous les enfants, qu'ils soient en situation de handicap ou non. L'association est en lien avec l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) et l'Institut Médico-Éducatif (IME), afin de permettre leur intégration progressive.

► I. Accueil journalier

Les enfants de 3 à 13 ans sont accueillis à la Maison de l'enfance ou au Centre Loisirs et Culture de 8h à 18h, sur la totalité de la journée ou sur une demi-journée, avec la possibilité de déjeuner.

LE MATIN :

Ateliers thématiques sur des domaines d'activité variés.

Par exemple : sport, bijouterie, art, couture

À MIDI :

Déjeuner au restaurant de l'école Bel Air.

L'APRÈS-MIDI :

Projets collectifs de découverte par exemple sur le 7^{ème} art, du sport, des spectacles, du bois sur plusieurs jours.

Les enfants peuvent aussi se voir proposer des sorties à la journée ou à la demi-journée.

Dans un souci de respect du rythme et de l'individualité de chacun, mais aussi de promotion de l'ouverture culturelle et de l'autonomie, les enfants sont libres de choisir les activités auxquelles ils participent le matin et les projets dans lesquels ils souhaitent s'engager l'après-midi. Quelles que soient les activités ou les projets, les propositions des enfants sont valorisées et permettent également d'impulser des projets à venir.

▶ II. Séjours organisés (vacances scolaires)

Vous pouvez inscrire votre enfant à des séjours, proposés à chaque période de vacances scolaires, à l'exception des vacances de fin d'année. Ces derniers contribuent pleinement à l'émancipation de l'enfant en lui permettant notamment de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles activités, mais aussi de participer pleinement au déroulement des activités, à la vie collective et à l'organisation de la vie quotidienne.

▶ III. Inscrire votre enfant au centre

L'accueil de loisirs des enfants au CLC se fait uniquement sur inscription lors de permanences physiques, par mail ou par téléphone.

PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES :

- carnet de santé
- quotient familial
- n° d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition
- attestation d'assurance extra et périscolaire
- carte ou attestation de sécurité sociale

Pour l'accueil du mercredi, de septembre à juin, les inscriptions s'effectuent dès la fin du mois d'août.

Pour l'accueil des vacances, les inscriptions sont possibles environ un mois avant chaque période concernée. Les dates sont disponibles à l'accueil du CLC ou sur le site internet de l'association.

INFO

CENTRE LOISIRS ET CULTURE

27 RUE VICTOR HUGO – 38320 EYBENS

TÉL. : 04 76 24 22 32

COURRIEL : accueil@clc-asso.fr

SITE INTERNET : www.centreloisirsetculture-eybens.fr

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT : LE MERCREDI MATIN DE 10H – 12H
ET LES LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 13H30 – 18H15

MAISON DE L'ENFANCE – CENTRE LOISIRS ET CULTURE

48, AVENUE DE POISAT – EYBENS

b. Des activités pour s'épanouir

Les associations et clubs eybinois proposent différentes pratiques sportives, culturelles ou de loisirs. Une grande partie des clubs et associations sont présents lors de la Rentrée des associations au mois de septembre, où il est vivement recommandé de vous inscrire rapidement aux activités. Pour connaître l'ensemble de l'offre associative eybinoise, vous pouvez consulter l'annuaire des associations sur le site de la Ville, ou demander un guide pratique dans les accueils de la Ville..



INFO

www.eybens.fr

RUBRIQUE « VIE ASSOCIATIVE » > ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS D'HABITANTS

▶ I. Des équipements et dispositifs spécifiques

SPORT PASSION

Sport passion permet aux enfants de 6 à 17 ans de découvrir différentes activités sportives au cours de l'année. Les inscriptions se font par cycle de 5 à 7 séances d'une durée de 1h30 à 2h, les mercredi ou samedi en période scolaire. Des stages sont proposés pendant les vacances. Pour inscrire votre enfant et connaître les tarifs appliqués, renseignez-vous sur le site internet de la ville ou auprès du service des sports.

Service des sports - Mairie d'Eybens - 2, avenue de Bresson - Eybens

Tél. : 04 76 60 76 12

Courriel : sports@eybens.fr

Site : www.eybens.fr/sport-passion

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conservatoire à rayonnement communal propose un très large éventail d'activités. L'accent est mis sur une formation dans la diversité des styles musicaux dans le cadre des départements cordes, vents, instruments polyphoniques et jazz. Des parcours adaptés sont en outre proposés aux élèves en situation de handicap.

89, avenue Jean Jaurès – Eybens

Tél. : 04 76 62 67 41

Courriel : ecole-de-musique@eybens.fr

Ouverture de l'accueil secrétariat en période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi : 15h-18h30 ; mercredi : 9h30-12h30 et 13h30-19h ;
vendredi : 15h-18h

EYBENS SPORT ADAPTÉ GRENOBLE ALPES MÉTROPOLIS ISÈRE (ESAGAMI)

Cette association sportive, affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté, accueille des personnes en situation de handicap mental et/ou en difficulté d'intégration sociale. Elle propose actuellement plusieurs activités sportives telles que le basket ball, l'escalade, les boules lyonnaises, le tir à l'arc, le football, le tennis et le ski nordique regroupant au total une centaine de sportifs âgés de 8 à 66 ans.

7, Rue de l'Industrie – Eybens

Tél. : 06 13 73 78 73

Courriel : colombymariejose@gmail.com



ATELIERS ENFANCE – JEUNESSE CLC

L'association Centre Loisirs Culture propose des ateliers enfance-jeunesse pour apprendre, rencontrer, découvrir, évoluer, s'éveiller, partager et surtout se faire plaisir. Plusieurs activités sont proposées : théâtre, danse hip-hop, mangas, arts plastiques.

27 Rue Victor Hugo – 38320 Eybens

Tél. : 04 76 24 22 32

Courriel : accueil@clc-asso.fr

Site internet : www.centreloisirsetculture-eybens.fr

Secrétariat ouvert le mercredi matin de 10h – 12h et les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 – 18h15

▶ II. Financer les activités

Une partie de la contribution financière demandée en échange de la participation de votre enfant aux activités détaillées ci-dessus peut être assurée par le pack rentrée loisirs, si votre adolescent est scolarisé au collège ou le pass région, si votre adolescent est scolarisé au lycée. Pour en bénéficier, il est nécessaire de formuler une demande auprès de la Région ou du Département à la fin de l'année scolaire précédente.

Il existe aussi le pass sport pour les familles ayant reçu le courrier les informant de leur éligibilité et le Chéquier culture loisirs de la Ville, pour les familles bénéficiaires des minimas sociaux.

INFO

PACK RENTRÉE LOISIRS : www.isere.fr/pack-loisirs

PASSE RÉGION : www.jeunes.auvergnerhonealpes.fr
> « PASS RÉGION »

PASS' SPORT : www.sports.gouv.fr > Rubrique
« PRATIQUES SPORTIVES » > SPORT POUR TOUS > PASS SPORT

CHÉQUIER CULTURE LOISIRS : www.eybens.fr
> RUBRIQUE « SOCIAL / LOGEMENT » > AIDES SOCIALES ET INSERTION

c. Sortir en famille

Quand toute la famille est de la partie, c'est bien aussi ! Découvrez dans cette partie les aires de jeux et parcs disponibles à Eybens ainsi que les lieux d'accueil adaptés à toute votre tribu.

▶ I. Les parcs et aires de jeux de la commune



► II. Lieux et services ressources

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque propose la consultation et l'emprunt de livres, magazines, CD et DVD. Elle offre aussi des animations culturelles à des publics divers, et notamment à destination des enfants : ciné bib, ateliers BD, balades en comptines. L'accès à la médiathèque est gratuit et libre, l'emprunt de documents l'est aussi mais il nécessite une inscription en présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une autorisation pour les mineurs. Votre abonnement à la médiathèque vous permet d'accéder à la ludothèque d'Eybens ainsi qu'à la numothèque Grenoble Alpes.

Espace culturel Odyssee
89, avenue Jean Jaurès - Eybens

Tél. : 04 76 62 67 45

Courriel : mediatheque@eybens.fr

Ouverture (hors vacances) : Mardi et jeudi : 15h30 – 19h ; mercredi 10h – 12h30 ; vendredi 15h30 – 19h ; samedi 10h – 12h30 et 13h30 – 18h

Catalogue en ligne et infos pratiques : <https://mediatheque.eybens.fr>

NUMOTHÈQUE GRENOBLE ALPES

www.numotheque.grenoblealpesmetropole.fr



LUDOTHÈQUE

Espace de jeux dans lequel les enfants, parents, grands-parents peuvent découvrir ou redécouvrir le plaisir de jouer. Des jeux et jouets adaptés aux différentes tranches d'âges sont disponibles sur place. Il est aussi possible d'en emprunter.

Maison des habitants l'Iliade,
10 place Condorcet, Eybens.

Tél. : 04 76 60 76 07

Courriel : accueilmdh@eybens.fr

Ouverture : Lundi 15h30 – 17h30 ;
mercredi 14h – 17h30

Liste des jeux à emprunter : <https://mediatheque.eybens.fr>



SPECTACLES EN FAMILLE

La ville d'Eybens souhaite proposer une offre culturelle privilégiant la rencontre, l'échange et la pratique artistique en s'adressant à tous. Les salles de l'Odysée et de l'Autre rive accueillent une programmation de spectacles pluridisciplinaires pour un public très large. Les réservations peuvent être faites au guichet de l'Odysée, en ligne, par courriel ou par téléphone. Il est possible de souscrire à un abonnement à partir de 3 spectacles. Retrouvez le détail de la saison culturelle sur le site internet de la Ville.

Espace culturel l'Odysée - 89, avenue Jean Jaurès - Eybens
L'autre rive – Centre Loisirs et Culture – 27, Rue Victor Hugo - Eybens

Tél. : 04 76 62 67 47

Site : www.eybens.fr

> Rubrique Culture > Saison culturelle L'Odysée – L'autre rive

Facebook : www.facebook.com/eybensculture

Courriel : billetterie-spectacles@eybens.fr

LES ACTIVITÉS FAMILLES DES MAISONS DES HABITANTS

Durant les mercredis, les petites et les grandes vacances scolaires, les Maisons des habitants vous proposent des activités à faire en famille : activités créatives, sorties familles, soirées festives, « la Récré des familles »... Accès gratuit, sauf sorties familles, uniquement sur inscription. Accessible aux parents / familles avec enfants à partir de 3 ans. Les enfants seuls ne sont pas autorisés.



MDH L'Iliade : 10, place des Condorcet – Eybens

MDH les Coulmes : 10, place des Coulmes – Eybens

Tél. : 04 76 60 76 07

Courriel : accueilmdh@eybens.fr

Site : www.eybens.fr/mdh

Accueil MDH L'Iliade : Lundi, mercredi et vendredis :

14h – 17h30 ; mardi 9h – 12h et 14h – 17h30 ;

jeudi 14h – 19h

Accueil MDH Les Coulmes : Lundi : 9h – 12h ;

mardi, mercredi et vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h30 ;

jeudi 14h – 17h30

d. Développer des projets entre ados

Certains ados ont des idées plein la tête ! Pour les aider à les faire éclore, plusieurs lieux sont à leur écoute.

SERVICE JEUNESSE

Le service jeunesse accueille les jeunes à partir de 12 ans. C'est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation qui propose également un accès gratuit à l'informatique, au numérique et au multimédia. Il propose de nombreuses ressources afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets, notamment au moyen de la bourse initiative jeunes qui peut permettre de financer des projets de vacances, de départ à l'étranger ou de formation BAFA ou PSC1.

Espace culturel Odyssee
89, avenue Jean Jaurès - Eybens

Tél. : 04 76 62 67 45 - 07 86 33 02 92

Courriel : jeunesse@eybens.fr

Facebook : [Facebook.com/PijEybens](https://www.facebook.com/PijEybens)

Ouverture : Mardi, jeudi et vendredi : 16h – 17h30 ;
mercredi : 14h – 17h30



SECTEUR JEUNES DU CENTRE LOISIRS ET CULTURE

Le secteur jeunes est un lieu de partage, de découverte et d'échanges destiné au 12 – 17 ans autour de nombreuses activités, sorties et séjours. Un accompagnement par des animateur.rice.s est aussi proposé pour engager et concrétiser un projet individuel ou collectif. L'accueil des jeunes se fait sur inscription.



27 Rue Victor Hugo – 38320 Eybens

Tél. : 04 76 24 22 32

Courriel : accueil@clc-asso.fr

Site internet : www.centreloisirsetculture-eybens.fr

Secrétariat ouvert le mercredi matin de 10h – 12h et les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 – 18h15

MISSION LOCALE 16 – 25 ANS

La Mission locale s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire et peu pris en charge par les institutions. Elle propose : un accueil, une écoute et un suivi personnalisé ; une aide à l'orientation et aux choix professionnels ; un accompagnement dans les projets de formation ainsi qu'un soutien à la recherche d'emploi.

Espace Culturel Odyssée

8, rue Pierre Mendès France - Eybens

Site internet : www.missionlocale-si.com

Tél. : 04 76 51 00 49

MAISON DES ADOLESCENTS - À PARTIR DE 12 ANS

La Maison des adolescents est un lieu ressource pour toutes les questions relatives à la période de l'adolescence. Elle accueille les jeunes de 12 à 21 ans et leur apporte un soutien en les mettant en relation avec des professionnels qualifiés de façon gratuite, confidentielle, avec ou sans RDV. Elle accueille aussi les parents et les familles.

74, rue des Alliés - Grenoble

Tél. : 04 76 84 24 04

Courriel : accueil.si@ado38.fr





Partie 4 :

Être parents à Eybens

a. Échanger avec d'autres parents

b. La santé de votre enfant

c. Votre enfant a des difficultés sociales ou scolaires

d. Votre enfant est en situation de handicap

e. Vous avez besoin d'aide au quotidien

f. Accompagner les familles

- I. Les Maisons des habitants (MDH)
- II. Autres structures d'accompagnement
- III. Sites ressources nationaux et numéros d'urgence



Partie 4 : Être parents à Eybens

Le rôle de parent est loin d'être facile. Votre situation familiale ou financière et la santé physique ou mentale de votre enfant peuvent être parfois lourdes à porter. Pour autant, vous n'êtes pas seuls ! Parents, découvrez les différents lieux à votre écoute.

a. Échanger avec d'autres parents

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « RIGOCHET » 0-4 ANS

Lieu de rencontre, de parole et d'échanges entre futurs parents, grands-parents et enfants de 0 à 4 ans. C'est un lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. Il permet un premier espace de socialisation dès la naissance, où chacun trouve sa place, et où la compétence de tous est reconnue. Deux accueillant.e.s sont présent.e.s sur chaque ouverture. Gratuit, anonyme, sans inscription.

2, place Michel de Montaigne – Eybens

Tél. : 04 76 60 76 07

Courriel : accueillmdh@eybens.fr

Ouverture : mercredi 9h – 12h ; jeudi 15h – 18h



MAISON DES FAMILLES

La Maison des familles est un lieu d'accueil et d'échange pour les familles, où chacun peut partager son expérience, s'enrichir de celles des autres et trouver un soutien au travers de groupes de parole ou des temps spécifiques d'écoute. Elle propose une offre reposant sur la solidarité, l'entraide, le soutien, l'implication et la valorisation des expériences parentales.

53, Place St Bruno - Grenoble

Tél. : 04 38 12 98 50

CITÉ DES FAMILLES

C'est un lieu dédié à la parentalité. Des rencontres sont organisées régulièrement entre parents afin d'aborder des thématiques communes et de partager ensemble des expériences.

Rue de Belgrade - Grenoble

Tél. : 04 76 50 11 00

Ma Caf - Grenoble - La Cité des familles | caf.fr

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 16h30 et les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00

b. La santé de votre enfant

MAÏËUTICIEN / SAGE FEMME

La sage femme vous accompagne tout long de la grossesse : de son diagnostic à l'accouchement et jusqu'au 7^{ème} jour de la vie du bébé.

PÉDIATRE

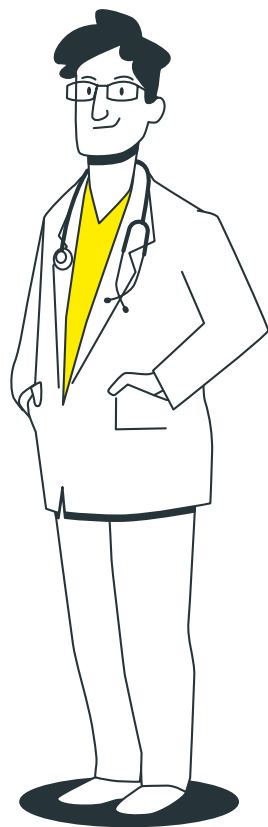
Professionnel.le de santé spécialisé.e dans le suivi du développement et la prise en charge de toutes les maladies de l'enfant de la naissance à ses 18 ans. Il peut également conseiller les parents au sujet de l'éducation, de l'hygiène alimentaire et de la prévention des accidents.

HÔPITAL COUPLE ENFANT – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le pôle couple enfant regroupe les activités de gynécologie obstétrique, de néonatalogie, de pédiatrie ainsi que de génétique et d'aide à la procréation.

Quai Yermoloff – La Tronche

Tél. : 04 76 76 75 75



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Le Conseil départemental propose un service d'accompagnement aux parents d'enfants de 0 à 6 ans. Le ou la puériculteur.trice a un rôle d'accompagnement et de suivi post-natal. Il ou elle répond aux différentes questions que peuvent se poser les parents : allaitement, alimentation diversifiée, développement psychomoteur et croissance.

2, place Michel de Montaigne – Eybens

Tél. : 04 76 60 76 07

Courriel : accueilmhdh@eybens.fr

Permanence puériculture : mardi de 14h à 16h sur rendez-vous.

Consultations médicales gratuites : jeudi après-midi ou vendredi matin sur rendez-vous

CENTRE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE – UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Les étudiants des établissements universitaires grenoblois peuvent bénéficier de consultations individuelles de médecine générale, de médecine du sport, du centre de planification et d'éducation familiale, de psychologie et de neurologie, de soins infirmiers, de conseils en diététique et pour les troubles alimentaires, de sophrologie et de relaxation.

Les étudiants peuvent aussi bénéficier de consultations de groupe sans avance de frais.

CAMPUS DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES

180 rue de la piscine – Saint-Martin-d'Hères

Tél. : 04 76 82 40 70

Prendre rendez-vous en ligne : www.centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr

Rubrique « Les Étudiants » > Prendre rendez-vous

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 17h et mardi de 10h à 17h

CENTRE VILLE DE GRENOBLE

10 rue de Vassieux-en-Vercors – Grenoble

Tél. : 04 76 82 40 70

Ouverture : lundi et jeudi de 8h à 17h

RÉSEAU DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'OBÉSITÉ PÉDIATRIQUE (REPPOP38)

Réseau de santé isérois spécialisé en obésité pédiatrique. Des professionnels peuvent aider les enfants et les adolescents dans le cadre de leurs problèmes de surpoids ou d'obésité.

16 rue du tour de l'eau - Saint Martin d'Hères

Tél. : 04 76 24 90 33

Site internet : www.reppop38.org

Courriel : reppop38@mrsi.fr

DIÉTÉTICIEN.NE.S

Spécialiste de la nutrition, le ou la diététicien.ne est un.e professionnel.le du secteur paramédical dont la mission est préventive autant que curative. Il peut vous venir en aide pour : un problème de surpoids, d'obésité, de troubles du comportement alimentaire, de maigreur ou de diabète. Il établit un diagnostic et décide avec le patient des objectifs et des moyens pour retrouver un équilibre alimentaire.

CENTRE DE PLANIFICATION DU PLANNING FAMILIAL (CPEF)

Lieu d'échange, de partage et d'information sur la contraception, la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) mais aussi plus globalement, sur la vie affective et relationnelle. En toute confidentialité, il est possible de parler sexualité, vie amoureuse, de son corps, de la relation à l'autre, de son couple, de sa famille, de parentalité, de violences conjugales ou familiales. Consultations médicales sur rendez-vous.

14, avenue des États Généraux - Échirolles

Tel. : 04 76 59 37 69

Courriel : cpef.echirolles.eybens@leplanningfamilial38.org

Site internet : www.planning-familial.org

Ouverture : Mardi et mercredi 9h – 18h ; Jeudi 9h – 17h30



c. Votre enfant a des difficultés sociales ou scolaires

ÉCOLES

Les enseignant.e.s ainsi que la direction d'école peuvent prendre un temps pour échanger avec vous. N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous par le biais du cahier de liaison et / ou en contactant directement l'école concernée.

Retrouvez les coordonnées des différentes écoles en page 27.

COLLÈGE DES SAULES

Le ou la professeur.e principal.e de votre enfant et le ou la Conseiller.ère Pédagogique d'Éducation (CPE) sont disponibles pour échanger avec vous. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par le biais du carnet de correspondance et / ou en contactant directement le collège.

1, allée Martin-Luther-King – Eybens

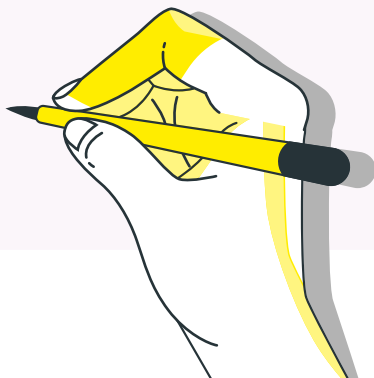
Tél. : 04 76 40 07 31

Courriel : ce.0383494s@ac-grenoble.fr

Site internet : www.ac-grenoble.fr/college/les-saules.grenoble

AIDE AUX DEVOIRS AU COLLÈGE

D'une durée indicative de 1 heure, cet accompagnement éducatif est organisé tout au long de l'année scolaire, en fin de journée, après la classe, ou pendant les heures de permanence en journée, en fonction de la disponibilité des intervenants. Il est ouvert aux élèves volontaires. Les heures sont assurées par des enseignant.e.s, ou des conseiller.ère.s principaux.ales d'éducation ou des assistant.e.s d'éducation.



ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'accompagnement à la scolarité a pour objectifs de favoriser l'épanouissement des enfants à travers la réussite de leur scolarité ainsi que d'apporter un soutien aux familles. Pour cela, ils bénéficient d'aide aux devoirs et d'apports culturels à raison de deux fois par semaine. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs ainsi qu'une équipe de bénévoles.

Informations et renseignements dans la Maisons des Habitants, tarifs en fonction de quotient familial.

MDH l'Iliade : 10, place des Condorcet – Eybens

MDH les Coulmes : 10, place des Coulmes – Eybens

Point Information jeunesse : 89, venue Jean Jaurès - Eybens

Tél. : 04 76 60 76 07

Courriel : accueilmdh@eybens.fr

Site : www.eybens.fr/mdh

Accueil MDH les Coulmes : Lundi : 9h – 12h ; Mardi, mercredi et vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h30 ; Jeudi 14h – 17h30

Accueil MDH l'Iliade : Lundi, mercredi et vendredi : 14h – 17h30 ; Mardi 9h – 12h et 14h – 17h30 ; Jeudi 14h – 19h



ORTHOPHONISTE

Il ou elle est spécialisé.e dans l'évaluation et le traitement des troubles de la communication liés à la voix, la parole et le langage, les troubles de l'oralité et de la déglutition ainsi que les troubles liés aux syndromes dégénératifs.

ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE – CODASE à partir de 11 ans

Des éducateur.trice.s spécialisé.e.s peuvent intervenir auprès des jeunes dans un accompagnement individuel et personnalisé mais aussi directement auprès des parents qui souhaitent un soutien dans l'éducation de leurs enfants / adolescents.

Rue Jean Macé - Eybens (en face de l'école du Bourg)

Tél. : 04 76 24 25 58

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP)

Une équipe pluridisciplinaire assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées.

19, rue Jacques Anquetil - Saint Martin d'Hères

Tél. : 04 76 42 06 27

LA BOUTURE - VERS UN RACCROCHAGE SCOLAIRE

Lieu d'écoute, de conseil et d'accompagnement pour tous, jeunes, familles et professionnels concernés par le décrochage scolaire.

11 cours Jean Jaurès - Grenoble

Tél. : 04 76 17 09 46

d. Votre enfant est porteur de handicap



COMITÉ VALENTIN HAÛY DE L'ISÈRE

Les objectifs du Comité Valentin Haüy de l'Isère sont de sortir les personnes en situation de handicap visuel de leur isolement et leur permettre d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réussite de leur intégration sociale.

21 bis avenue Marcelin Berthelot
Grenoble

Tél. : 04 76 87 83 82

ACCUEIL EN CRÈCHE

L'accueil des enfants en situation de handicap en crèche peut être assuré par la Ville. Un rendez-vous avec le médecin de crèche permettra de définir les conditions d'accueil de l'enfant au moyen d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Relais petite enfance - Le Jardin des couleurs

2, place Michel de Montaigne – Eybens

Tél. : 04 76 41 18 32 entre 10h et 12h

Courriel : infos-petite-enfance@eybens.fr

ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE 38

Objectifs: favoriser l'épanouissement et l'autonomie des sourds et/ou malentendants, par leur pleine participation dans la société, Promouvoir la Langue des Signes Française (LSF) ainsi que la culture sourde.

Rue Nicolas Boileau

38700 La Tronche

Tél. : 09 53 24 38 38

Courriel : asg38@free.fr

Site internet : www.asg38.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

• Pause méridienne et temps périscolaire du soir :

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis sur ces deux périodes. S'ils souffrent d'allergies, de problèmes de santé nécessitant la prise de médicaments, ou de régimes alimentaires spécifiques, il est nécessaire d'établir un protocole d'accueil individualisé. Les modalités plus précises d'accueil sont définies avec le service périscolaire.

- **Accueil de loisirs :** l'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à tous les enfants, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Les activités proposées peuvent faire l'objet d'adaptation.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Les enfants en situation de handicap peuvent être scolarisés dans une Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Une demande est à effectuer auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie, puis votre enfant sera affecté dans l'une des classes ULIS du département en fonction de sa situation. Si votre enfant est en situation de handicap moteur, il est possible qu'il soit accueilli dans la classe ULIS de l'école du Val. A ce titre il bénéficiera de temps d'inclusion avec les élèves de l'école et d'activités d'éducation physique et sportive, d'éducation à l'environnement, d'éducation artistique et culturelle adaptées.

Maison Départementale de l'Autonomie :
15, Avenue Doyen Louis Weil – Grenoble

Tél. : 0 800 800 0 83

Site internet : www.isere.fr/autonomie

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Les Centres d'Action Médico-sociale Précoce ont pour mission de dépister et de proposer un suivi ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans. La prise en charge par les CAMSP est remboursée par la sécurité sociale.

63 Avenue de Poisat - Eybens.

Tél. : 04 76 24 00 10

ASSOCIATION DÉPANN' FAMILLE

L'association propose un service de garde à domicile pour enfants et adolescents en situation de handicap. Vous pouvez solliciter Dépann' Familles afin de pouvoir prendre un temps de répit, ou préserver votre vie sociale. Elle peut aussi proposer un Accompagnement Éducatif et Soutien à la Famille (AESF).

2 Rue Henry Ding - Grenoble

Tél. : 04 76 46 87 27 entre 8h et 13h

Site internet : www.depenn-familles.fr

e. Vous avez besoin d'aide au quotidien

ASSOCIATION CONSOL'

Conciergerie solidaire qui rend des services aux habitants et développe le lien social et la solidarité économique en permettant à des personnes de retrouver une activité professionnelle. Elle propose deux types de services : un service "coup de main" (petit bricolage, aide au rangement, jardinage) ainsi qu'un service "repassage". Services payants.

89, avenue Jean Jaurès - Eybens

Tél. : 07 68 36 39 19

Courriel : info@consolleybens.fr

Site internet : www.consolleybens.fr

ASSOCIATION D'AIDE AUX FAMILLES 38

Si un évènement vient perturber l'équilibre de la famille (grossesse, naissance, maladie, séparation, décès, insertion professionnelle), une aide ponctuelle peut être accordée. Participation financière en fonction du quotient familial. Service accessible selon critères définis par la Caisse d'Allocations Familiales.

28, Boulevard des Frères Desaire - Seyssinet-Pariset

Tél. : 04 76 33 66 33

Courriel : accueil@adf38.fr

TOHUBOHU

Tohubohu propose un service de nettoyage de couches lavables et de faire vivre une communauté d'entre-aide entre parents.

Site internet : facebook.com/iciTOHUBOHU

f. Accompagner les familles

► I. Les Maisons des habitants (MDH)

Les Maisons des habitants sont des structures de proximité, agréées par la Caisse d'Allocations Familiales, qui ont une vocation familiale et intergénérationnelle. Elles participent à l'animation de la vie sociale locale et œuvrent à favoriser l'accès aux droits, développer la cohésion sociale et la citoyenneté.

Les maisons des habitants sont ouvertes à toutes et tous, que vous ayez besoin de faire des démarches administratives, envie de participer à une activité, de monter un projet ou tout simplement de partager un moment convivial.



ACTIVITÉS

Le centre social, accueilli au sein des Maisons des habitants, propose des activités régulières et des animations pour les familles et les adultes : sorties familles, ludothèque, récré des familles, mercredis créatifs, marche douce, scrabble, patchwork, etc. Des soirées festives sont également organisées : fête de rentrée, karaoké, soirée jeux... Il est aussi possible de venir proposer un projet, une activité et de vous faire accompagner dans sa réalisation.

SERVICES

Les Maisons des habitants proposent des services tels que l'écrivain.e public.que, des ateliers multimédia, des ateliers sociolinguistiques et des permanences : assistant.e.s sociaux.ales, avocat.e.s, droits "logement et cadre de vie", etc. Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement portant sur l'accès aux droits (aides financières, tarification solidaire TAG, logement social...).

INFO

Eybens recense deux Maisons des habitants animées par une même équipe d'agent.e.s. La Maison des habitants "les Coulmes" dans le quartier des Maisons Neuves et La Maison des Habitants "l'Iliade" dans le quartier des Ruies.

MAISON DES HABITANTS DES COULMES

10, PLACE DES COULMES – EYBENS

TÉL. : 04 76 60 76 07

COURRIEL : accueilmdh@eybens.fr

SITE : www.eybens.fr/mdh

ACCUEIL MDH LES COULMES : LUNDI : 9H – 12H ; MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9H – 12H ET 14H – 17H30 ; JEUDI 14H – 17H30

MAISON DES HABITANTS L'ILIADE

10, PLACE CONDORCET – EYBENS

TÉL. : 04 76 60 76 07

COURRIEL : accueilmdh@eybens.fr

SITE : www.eybens.fr/mdh

ACCUEIL MDH L'ILIADE : LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI : 14H – 17H30 ; MARDI 9H – 12H ET 14H – 17H30 ; JEUDI 14H – 19H



▶ II. Autres structures d'accompagnement

MAISON DES FAMILLES

Lieu accessible à toutes les familles quel que soit l'âge des enfants. La Maison des familles propose des groupes de parole, des temps spécifiques d'écoute et dispose d'un service de médiation familiale : un espace de rencontre et d'échange à des couples en rupture en présence d'un tiers qualifié et impartial.

53 Place Saint Bruno - Grenoble

Tél. : 04 38 12 98 50

Site internet : maisondesfamilles.fr

SERVICE LOCAL DE SOLIDARITÉ

Accompagnement proposé par un.e assistant.e de service social ; c'est un.e professionnel.le du secteur social ayant pour mission d'intervenir auprès des individus, des familles ou des groupes en difficulté de manière à les aider dans leur projet de réinsertion sociale ou de reprise de confiance en soi. Sa mission peut porter sur des thématiques familiales, financières, professionnelles, ou encore sanitaires, et son intervention peut porter sur des aspects matériels ou psychosociaux. Les assistant.e.s sociaux.ales assurent des permanences au sein des Maisons des habitants des Coulmes et de l'Iliade à Eybens. Gratuit, sur rendez-vous auprès du service local de solidarité.

MDH L'Iliade : 10, place des Condorcet – Eybens

MDH les Coulmes : 10, place des Coulmes – Eybens

SERVICE LOCAL DE SOLIDARITÉS

31 Rue Normandie Niemen – Échirolles

Tél. : 04 76 20 54 00



FRANCE VICTIMES GRENOBLE

L'association offre un lieu d'écoute et de parole afin d'apporter un soutien moral, psychologique et juridique aux victimes de délits, d'agressions et/ou de violences.

8, Rue du Sergent Bobillot - Grenoble

Tél. : 04 76 25 43 93

Sur rendez-vous :

Le lundi : 14h – 17h ; du mardi au vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h

▶ III. Sites ressources nationaux et numéros d'urgence

ALLO PARENTS BÉBÉS

Écouter, soutenir et orienter les parents inquiets, de la grossesse aux trois ans de l'enfant

Tél. : 0 800 00 34 56

Site internet : www.enfance-et-partage.org

PHARE ENFANTS – PARENTS

Dispositif de prévention du mal-être et du suicide des jeunes

Tél. : 01 43 46 00 62

Site internet : www.phare.pads.fr

FIL SANTÉ JEUNES - 12-25 ANS

Dispositif de prévention répondant aux questions de santé physique, mentale et sociale pour les 12-25 ans.

Tél. : 0 800 235 236

Site internet : www.filsantejeunes.com

ALLO ÉCOUTE ADOS

Écoute anonyme et confidentielle pour les adolescents

Tél. : 06 12 20 34 71 – De 17h à 20h (rappel possible)

Site internet : www.alloecouteado.org

TOUS MOBILISÉS POUR LES FAMILLES EN SITUATION DE HANDICAP

Accompagner les familles en les aidant à trouver des solutions concrètes pour organiser leur quotidien

Tél. : 0 805 035 800

TABAC INFO SERVICE

Tél. : 39 89

Site internet : www.tabac-info-service.fr

-

ALCOOL INFO SERVICE

Tél. : 0 980 980 930

Site internet : www.alcool-info-service.fr

-

DROGUES INFO SERVICE

Tél. : 0 800 23 13 13

Site internet : www.drogues-info-service.fr

NUMÉROS D'URGENCE

URGENCES : 112

SAMU, URGENCES MÉDICALES : 15

SOS MÉDECIN : 04 38 701 701

CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11

POLICE : 17

POMPIERS : 18

**RÉCEPTION ET ORIENTATION
DES PERSONNES MALENTENDANTES** : 114

SAMU SOCIAL : 115

ENFANCE MALTRAITÉE : 119

STOP MALTRAITANCE : 0 800 05 12 34

ENFANT DISPARU : 116

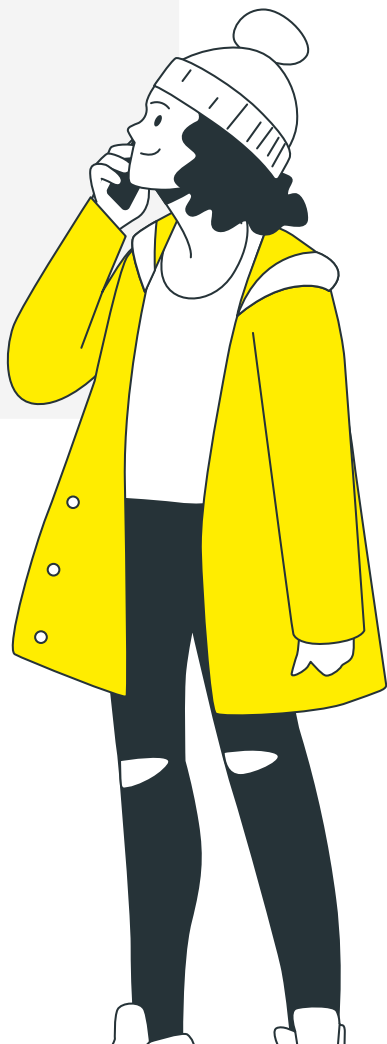
VIOLENCES CONJUGALES : 39 19

URGENCES PÉDIATRIQUES : 04 76 76 65 18

ENFANCE EN DANGER : 116 111

SUICIDES : 01 45 39 40 00

CROIX ROUGE ÉCOUTÉ : 08 00 85 88 58



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Les enfants scolarisés à Eybens dépendent de l'académie de Grenoble qui fait partie de la « zone A ».



RENTRÉE SCOLAIRE :

JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

VACANCES D'AUTOMNE :

DU 22 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022

VACANCES DE FIN D'ANNÉE :

DU 17 DÉCEMBRE 2022 AU 3 JANVIER 2023

VACANCES D'HIVER :

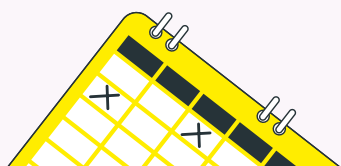
DU 4 FÉVRIER AU 20 FÉVRIER 2023

VACANCES DE PRINTEMPS :

DU 8 AVRIL AU 24 AVRIL 2023

VACANCES D'ÉTÉ :

À PARTIR DU 8 JUILLET 2023





réseau éducation eybens

